

DAS

Diploma of Advanced Studies
Diplôme de formation continue

Archéologie classique et droit des biens culturels

septembre 2018 > mai 2020

formation en cours d'emploi à distance et en présence



Chaire UNESCO en droit international de la protection des biens culturels

Centre universitaire du droit de l'art | Faculté de droit

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ
UNITÉ D'ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE
FACULTÉ DES LETTRES



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Comité directeur

Direction

- **Prof. Lorenz Baumer**, Unité d'archéologie classique, Département des sciences de l'Antiquité, Faculté des lettres, Université de Genève
- **Prof. Marc-André Renold**, chaire UNESCO en droit international des biens culturels, Centre universitaire du droit de l'art, Faculté de droit, Université de Genève

Membres

- **Dr Patrizia Birchler Emery**, chargée de cours, Unité d'archéologie classique, Département des sciences de l'Antiquité, Faculté des lettres, Université de Genève
- **Dr Alessandro Chechi**, maître assistant, chaire UNESCO en droit international des biens culturels, Centre universitaire du droit de l'art, Faculté de droit, Université de Genève
- **Dr Jean-Robert Gisler**, privat-docent, Département des sciences historiques, Faculté des lettres, Université de Fribourg et coordinateur, Office fédéral de la police judiciaire

Coordination et information

- **Dr Patrizia Birchler Emery**

Comité scientifique

- **Dr Béatrice Blandin**, conservatrice, Département d'archéologie, Musée d'art et d'histoire de Genève
- **Prof. Philippe Collombert**, Unité d'égyptologie, Département des sciences de l'Antiquité, Faculté des lettres, Université de Genève
- **Prof. Jean Terrier**, Unité d'archéologie classique, Département des sciences de l'Antiquité, Faculté des lettres, Université de Genève et archéologue cantonal, Canton de Genève



Une formation modulaire innovante pour développer des compétences transversales dans le domaine des biens culturels archéologiques

Le Diplôme de formation continue (DAS) en **Archéologie classique et droit des biens culturels** propose aux professionnels actifs dans les domaines culturels et juridiques d'acquérir et développer des compétences et outils tant en archéologie classique qu'en droit des biens culturels. Pour cela, la Faculté des lettres et la Faculté de droit ont innové en offrant une formation continue structurée permettant d'intégrer des connaissances fondamentales et pluridisciplinaires, ainsi que de travailler sur des cas pratiques. L'enseignement allie des cours et activités en présentiel et à distance, mettant à disposition de nombreuses ressources.

La Faculté des lettres de l'Université de Genève possède une longue tradition dans le domaine de l'archéologie classique (collection de moulages d'après l'Antique déjà au 18^e s., par exemple), la chaire existe depuis plus de 125 ans et compte des noms prestigieux (Naville, Deonna, Collart). La Faculté de droit de l'UNIGE bénéficie d'une réputation internationale dans le domaine du droit de l'art (le Centre du droit de l'art est actif depuis 1991), renforcée par l'établissement au semestre d'automne 2012 de la Chaire UNESCO en droit international de la protection des biens culturels.



Public

Professionnel actif dans les domaines juridique, culturel ou artistique; juriste travaillant dans les administrations fédérales, cantonales et municipales; historien de l'art; galeriste; collectionneur; expert auprès des douanes; administration des institutions muséales; maison de ventes; transitaires et sociétés de transport; associations culturelles et/ou liées au patrimoine; autres organisations et organisations internationales liées aux musées, aux biens culturels et au patrimoine.

Structure

Le DAS comporte 6 modules thématiques et un travail final (module 7) qui se répartissent sur un cycle de 2 ans, pour un total de 30 crédits ECTS.



Méthode pédagogique

L'enseignement des modules thématiques mêle journées en présentiel et enseignement à distance (e-learning) incluant cours, activités, ressources documentaires, travaux de groupe et tutorat personnalisé. Un travail personnel et collaboratif important est demandé à chaque participant. Chaque module fait l'objet d'une évaluation comprenant des travaux à rendre pendant les semaines de cours et un travail écrit ou oral final (4 crédits par module-thématique).

Le module 7 consiste en un travail de recherches personnel, écrit, donnant lieu à une soutenance orale (option 1) ou à un stage de fouilles et un travail de recherches personnel, écrit et plus réduit, donnant lieu à une soutenance orale (option 2) pour un total de 6 crédits ECTS.

La formation allie savoirs et nouvelles technologies. Elle favorise l'apprentissage individuel et privilégie des interactions dynamiques entre participants et intervenants.

Compétences

- Reconnaître et situer des œuvres d'art issues du monde gréco-romain
- Appliquer des méthodes d'observation, de description et d'analyse archéologiques
- Comprendre comment les grandes collections actuelles d'art classique se sont constituées à travers le temps et le monde
- Connaître et évaluer les enjeux liés à la réglementation du commerce des œuvres d'art et à la question de leur restitution
- Savoir où trouver les sources des règles juridiques pertinentes dans le domaine du droit des musées et des biens culturels
- Identifier les problèmes potentiels liés au domaine du droit des musées et des biens culturels
- Savoir à qui s'adresser pour résoudre ces problèmes et connaître les grandes lignes de la jurisprudence pertinente



Module 1 |

L'archéologie, une science du passé? Une réflexion pour le monde actuel

21 septembre – 14 décembre 2018

Journées en présence: 21 septembre, 2 novembre,
14 décembre de 9h à 17h30

- Historique des grandes découvertes et méthodes de datation
- Méthodes de fouille, découverte d'objets et de sites, interprétation
- Histoire de l'art antique, ses monuments célèbres et moins célèbres

Module 2 |

Introduction au droit de l'archéologie et des musées

21 septembre – 21 décembre 2018

Journées en présence: les vendredis de 10h à 12h00
Enregistrement disponible en ligne

- Les sources du droit de l'archéologie et des musées, en particulier les traités internationaux, le droit régional, le droit suisse (fédéral et cantonal)
- Les définitions juridiques du bien archéologique et de l'œuvre d'art
- Les différents titres d'acquisition de la propriété (achat, donation, legs, exercice du droit de préemption, etc.)
- La problématique des "prêts et dépôt" de biens archéologiques auprès des musées
- Les enjeux contemporains du droit de l'archéologie et des musées



Module 3 | De Troie à Alexandrie. Art et archéologie du monde grec

1er mars – 24 mai 2019

Journées en présence: 1er mars, 12 avril, 24 mai
de 9h à 17h30

- Les premiers Grecs: la guerre de Troie et la civilisation mycénienne
- La naissance de la démocratie: les premiers temples, la colonisation des rives méditerranéennes, les débuts de la sculpture
- Les grands sanctuaires du monde grec: Olympie, Delphes, Héraion de Samos
- Athènes et l'apogée du monde classique
- Les grandes cités grecques hellénistiques

Module 4 | La lutte contre le trafic illicite des antiquités

28 février – 23 mai 2019

Demi-journées en présence: 28 février, 11 avril, 23 mai
de 13h à 17h

- Les sources du droit national et international concernant la protection du patrimoine archéologique (les conventions de l'UNESCO et d'Unidroit et les lois nationales de mise en œuvre des traités internationaux)
- Le rôle des États et des organisations internationales, en particulier l'UNESCO, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le Conseil de l'Europe
- Études de cas concernant la protection des antiquités en temps de paix et en temps de conflit armé



Module 5 | **De Rome à Constantinople. Art et archéologie du monde romain**

20 septembre – 13 décembre 2019

Journées en présence: 20 septembre, 1er novembre, 13 décembre, de 9h à 17h30

- Rome: fondation et dynasties royales, légendes et archéologie
- Rome: architecture et urbanisme
- La sculpture romaine: portraits, reliefs et copies
- Peinture et mosaïque romaine
- Rome et le monde méditerranéen
- Constantinople, capitale d'empire: le monde romain de l'Antiquité tardive

Module 6 | **La problématique du retour et de la restitution des biens culturels**

19 septembre – 12 décembre 2019

Demi-journées en présence: 19 septembre, 31 octobre, 12 décembre, de 13h à 17h

- Les sources du droit national et international, en particulier les conventions de l'UNESCO et d'Unidroit et la réglementation suisse du transfert international des biens culturels (La Loi fédérale de 2003 sur le transfert international des biens culturels et sa mise en œuvre par des accords bilatéraux)
- L'impact juridique de l'éthique et des règles déontologiques
- La résolution des litiges: exemples et tendances actuelles

Module 7 | **Travail final**

juin 2019 – mai 2020



Titre obtenu

Le **Diplôme de formation continue DAS en Archéologie classique et droit des biens culturels / Diploma of Advanced Studies in Classical Archaeology and Cultural Heritage Law** est délivré par l'Université de Genève après la réussite des 7 modules.

Certificat de formation continue

Les modules 1, 3 et 5 du Diplôme de formation continue **DAS en Archéologie classique et droit des biens culturels** constituent la formation de base du Certificat de formation continue **CAS Archéologie classique: une introduction**. Il est possible de s'inscrire uniquement au CAS et de faire valider ultérieurement les crédits ECTS obtenus dans le cadre du DAS.

Informations et inscriptions:

www.unige.ch/formcont/CASarcheologieclassique

Renseignements pratiques

Conditions d'admission

Être titulaire d'une maîtrise universitaire ou d'un baccalauréat universitaire en droit, archéologie, histoire, histoire de l'art ou d'un baccalauréat ou maîtrise d'une HES dans une branche connexe ou d'un titre jugé équivalent et expérience professionnelle pertinente de deux années en lien avec le programme du DAS.

Le Comité directeur se réserve le droit d'accepter la candidature de personnes ne répondant pas aux exigences sur examen de leur dossier. Les candidats doivent alors faire état de leurs compétences professionnelles dans le domaine de la formation et de leurs aptitudes à suivre le programme. Un entretien peut, le cas échéant, compléter la procédure d'admission. L'admission se fait sur dossier.

Les participants doivent avoir un ordinateur à disposition, une messagerie électronique et l'accès à l'internet. Ils doivent être à l'aise avec l'usage de ces outils.

Inscriptions avant le 31 mai 2018

En ligne (ou pdf à télécharger) sur:

www.unige.ch/formcont/DASarcheologiedroit

Finances d'inscription

CHF 8'200.- pour le programme complet (30 crédits ECTS)

Un bulletin de versement est envoyé avec la lettre de confirmation d'admission au programme. Le paiement des frais d'inscriptions confirme la participation.

Lieu et horaires des enseignements en présence

- Université de Genève
- Journée entière (archéologie): 9h00-13h00 14h00-17h30
- Après-midi (droit): 13h00-17h00

Pauses café de 20 minutes le matin et l'après-midi

Contact

Patrizia Birchler Emery

+41 (0)22 379 12 05 | Patrizia.Birchler@unige.ch

